

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 6 avril 2022 à 20 heures, lors de la séance ordinaire du conseil municipal au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin.

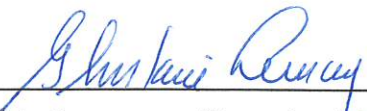
L'objet de cette assemblée est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées et de statuer sur une **demande de dérogation mineure concernant le lot R-5 335 023, cadastre du Québec. La propriété visée se localise au 2630, Chemin du Bout-du-Monde, Saint-Paulin, J0K 3G0.**

La demande de dérogation mineure porte exclusivement sur l'acceptation du non-respect de la distance séparatrice minimale de 222,3 mètres des maisons voisines les plus près, soit les 2631, 2640 et 2650 du Chemin du Bout-du-Monde qui sont à 120, 87 et 118 mètres du bâtiment d'élevage porcin numéro 1 (selon le plan déposé) existant (le plus près des habitations concernées), dans le cadre d'une augmentation du cheptel de 12,5 unités animales (passage de 562,5 à 575 unités animales). Le tout est dans le cadre d'un projet de rajeunissement des structures par l'aménagement d'un nouveau bâtiment d'élevage porcin, soit une maternité (numéro 4 au plan) et d'un nouveau réservoir circulaire d'entreposage du purin. Il y a également, dans le projet, la démolition de 3 petites structures d'entreposage du purin, espace qui servira pour le nouveau bâtiment numéro 4. Enfin, il y a réaménagement d'une veille partie d'une maternité existante (bâtiment numéro 3 au plan) dans le but d'offrir de meilleures conditions aux truies.

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toutes les personnes désirant s'exprimer sur cette demande.

La consultation porte exclusivement sur l'acceptation du non-respect de la distance minimale de 222,3 mètres calculée selon les dispositions du Règlement de zonage no 252 présentement en vigueur. Toute intervention de nature autre ne sera retenue pour l'évaluation du dossier.

Donné à Saint-Paulin ce dix-huitième jour de mars deux mille vingt-deux.



Ghislain Lemay, greffier-trésorier